



ma commune ma santé



contrat local de santé pour les Unionais

solution santé mutualisée pour tous les Unionais



Une opération CCAS &

Mairie de L'Union



▶ appli l'union connect



▶ mairie-lunion.fr



Ma commune, ma santé, un nouveau service proposé par le CCAS

- Alors qu'en 2016 l'accès à une complémentaire santé sera obligatoire pour tous les salariés dans les entreprises, le principe de la mutuelle communale, « Ma commune, ma santé » cible les catégories n'appartenant pas à cette population employée, en particulier les retraités, mais aussi les demandeurs d'emploi, étudiants ou professions libérales.
- Si aujourd'hui de plus en plus de nos concitoyens ne se soignent pas ou se soignent mal faute de moyens, « Ma Commune Ma Santé » va permettre de donner accès à une mutuelle au plus grand nombre d'Unionnais, dont certains (les personnes âgées, les jeunes seuls ou en famille) n'ont pas les revenus suffisants pour contractualiser une complémentaire santé.
- L'association Actionom *, à travers le système de la mutualisation élargie, propose des tarifs de groupe avantageusement négociés au regard du marché.

*ACTIONOM : Action de Mutualisation pour l'Amélioration du Pouvoir d'Achat

Renseignements et Informations : tous les mercredis après-midi l'association Actionom vous recevra sur rendez-vous.

L'association ACTIONOM.

C'est une association née en juin 2014 se basant sur les préconisations de l'UNCASS* qui recommandait aux mairies de favoriser l'accès à la santé pour les populations les plus en difficulté. 162 communes adhérentes à ce jour.
Pas de questionnaire de santé.

*Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

informations et inscriptions

prise de RDV : service Action Sociale de la Mairie de L'Union au 05 62 89 22 97.

Mairie de L'Union, 6 bis avenue des Pyrénées, 31240 L'Union

